

Plan pour être annexé à la demande de Monsieur Eugène Bernart
 tendante à obtenir l'autorisation de retourner une partie du terrain figuré à l'Atlas
 des chemins vicinaux de la Ville de Nivelles sous le n° 137.



Echelle de 0 à 200 mètres

Sentier à conserver contenant 3 ares, 75 centiares.
 Sentier à supprimer contenant 3 ares, 75 centiares.

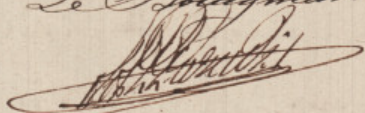
Certifié exact par le géomètre qui soussigné.
 Nivelles le 20 Nov 1867.
 A Barbier

Ja

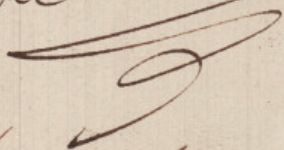
Par le Conseil Communal
En séance le 17 fev 1865.

Par le Conseil
Le Secrétaire

Le Bourgmestre



Reçu



Par la Députation permanente du
Conseil provincial pour cette année à sa
séance en date de ce jour, N° 17148 B, 1900.

Bruxelles, le 14 Décembre 1865.

Par ordonnance: Le Président,
Le Greffier provincial
R. C. J. J. J.



Tourbevaux